

BUREAU D'ETUDES «C.A.R.T.» sprl

Bureau de Géomètres-Experts

Siège social : Route des Carrières n°2 - 6960 Harre (MANHAY)

TVA : BE 0465 661 663

Assurance professionnelle : ALLIANZ n° de contrat ZCN400066453

Personne de contact pour votre dossier : Benoît Périlleux, 0495/873 432, bureau.cart@skynet.be

Benoît PERILLEUX & Rémy BRANCE

Web : <http://bureaucart.be>

FORTIS : 250-0073047-91 BIC GEBABEBB IBAN BE23 2500 0730 4791

PROVINCE DE LUXEMBOURG

COMMUNE DE DURBUY

Demande de permis unique

"Zarbois - 1006/04B" à Tohogne

Demandeur :

La **VILLE DE DURBUY**, rue Basse Cour n°13 à 6940 Barvaux s/O.

Ici représentée par Mr Philippe Bontemps, Bourgmestre.

Auteur de projet :

Benoit Périlleux - Géomètre Expert- 0495/873 432, bureau.cart@skynet.be

Mandaté par le *Bureau d'Etudes « C.A.R.T » sprl*

Route des Carrières n°2 à 6960 HARRE

TVA : BE0465.661.663

Situation du Bien : Chemin de Durbuy à Longueville - 6941 Tohogne (DURBUY).

Bien cadastré : Durbuy - 10ème Division (Tohogne) – section C – n°1006/04B.

Objet de la demande : demande portant sur le remblai d'une partie de terrain, située en zone agricole.

Composition du dossier :

- Annexe 1/01 : Formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique.
- Annexe 1/21 : Formulaire relatif à la valorisation de terres et matières pierreuses, visées par les rubriques 14.91, 90.28.01 ou 90.28.02.
- Annexe 8 à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.
- Annexe 6 : demande de permis portant sur la modification sensible du relief du sol au sens de l'article D.IV.4, 9°, du CoDT ou sur l'utilisation d'un terrain pour le dépôt d'un ou plusieurs véhicules usagés, de mitrilles, de matériaux ou de déchets ou pour le placement d'une ou plusieurs installations mobiles au sens de l'article D.IV.4, 15° du CoDT ou sur des actes et travaux d'aménagement au sol aux abords d'une construction autorisée.
- Les documents complémentaires : documents attachés et/ou plans.

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Annexe 1/1 : Formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier	
Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier au D épartement des P ermis et A utorisations	

Sceau de la commune



Service public de Wallonie **agriculture ressources naturelles environnement**

Service public de Wallonie **territoire logement patrimoine énergie**

Table des matières

1	Première partie : Présentation générale	4
1.1	Coordonnées du demandeur	4
1.2	Localisation.....	5
1.2.1	Coordonnées de l'établissement visé par la demande de permis	5
1.2.2	Liste des parcelles	6
1.2.3	Étude du milieu	8
1.3	Présentation du projet.....	9
1.3.1	Objet de la demande du projet*	9
1.3.2	Type de projet.....	9
1.3.3	Servitudes et autres droits.....	10
1.3.4	Liste des rubriques d'activités (« Rubriques PE »).....	11
1.3.5	Schéma de procédé.....	12
1.3.6	Phasage du projet	12
1.4	Présentation de l'établissement	13
1.4.1	Description de l'établissement	13
1.4.2	Directives européennes	13
1.4.3	Permis et autorisations.....	14
1.4.4	Plan descriptif.....	15
1.4.5	Liste des bâtiments [B _N] et leurs affectations (y compris les existants)	16
1.4.6	Liste des Installations et Activités [I _N]	17
1.4.7	Liste générale des dépôts	18
1.5	Urbanisme	20
1.5.1	Permis d'environnement ou permis unique (environnement + urbanisme) ?.....	20
1.5.2	Voirie	20
1.5.3	Description du site avant la mise en œuvre du projet	20
1.5.4	Phase du chantier.....	21
2	Deuxième Partie : Effets du projet sur l'environnement.....	22
2.1	Introduction	22
2.2	Effets sonores	23
2.3	Effets sur les eaux.....	24
2.3.1	Usage de l'eau	24
2.3.2	Schéma des écoulements des eaux jusqu'à leurs rejets	24
2.3.3	Énumération des points de rejet d'eaux [RE _N]	25
2.3.4	Eaux usées en ce compris les eaux pluviales	26
2.3.5	Eaux usées domestiques.....	29
2.4	Effets sur l'air	30
2.4.1	Rejets atmosphériques	30
2.5	Effets sur les sols et les eaux souterraines	32

2.5.1	Etat du sol	32
2.5.2	Obligations liées au sol.....	33
2.5.3	Impact du projet	35
2.6	Effets liés à la circulation des véhicules (charroi).....	36
2.7	Effets générés par les vibrations	37
2.8	Effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité	38
2.9	Effets supplémentaires.....	39
2.9.1	Effets cumulatifs.....	39
2.9.2	Impact sur des territoires voisins.....	39
2.9.3	Autres effets.....	40
2.9.4	Y-a-t-il des interactions entre les différents effets du projet ?	40
2.10	Mesures palliatives ou protectrices.....	41
3	Troisième partie : documents à joindre à la demande.....	42
3.1	Confidentialité	42
3.2	Documents à joindre par le demandeur	43
4	Quatrième partie : Utilisation des données personnelles.....	44

Merci de ne pas effectuer de changements dans ce formulaire qui empêcheraient une analyse correcte de la demande : suppression ou modification de questions, de colonnes dans les tableaux, de l'organisation des chapitres. De tels changements entraîneraient une incomplétude voire une irrecevabilité du dossier.

Pour des raisons de performances, nous n'avons pas utilisé de cases à cocher ou de boutons de choix cliquables.

Pour compléter :

- Un bouton de choix , il suffit de remplacer le par lorsque la réponse est Oui. Ce bouton implique qu'un seul choix est possible pour une question.
- une case à cocher , il suffit de remplacer le par lorsque la réponse est Oui. Plusieurs cases peuvent être cochées pour une question.

Vous pouvez remplacer en effectuant un copier/coller ou en utilisant l'insertion de symbole dans word (Menu insertion → Symbole) :

: Wingdings 2 - code 153

: Wingdings 2 - code 152

: Wingdings 2 - code 163

: Wingdings 2 - code 162

Aide



Un manuel d'aide est à votre disposition et comprend les explications correspondant aux points d'attention ⓘ présents dans ce document. Veuillez en prendre connaissance. Ce manuel utilisateur peut être téléchargé à l'adresse <https://www.wallonie.be/demarches/20520>

1 PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 Coordonnées du demandeur

Le projet ⓘ concerne-t-il plusieurs demandeurs exploitant le même établissement ? *

- Oui, copiez le tableau ci-dessous pour chaque demandeur et numérotez les pages . / .
 Non

Avez-vous un numéro d'entreprise à la Banque-Carrefour des Entreprises ⓘ (n° BCE) ? *

- Oui, n°* 0207.386.196 ⓘ
 Non ⓘ

Le demandeur est une* (Remplissez un des deux cadres ci-après) :

Personne physique

Avez-vous un Numéro d'Identification National belge ⓘ (n° NISS) ? *

- Oui, n°* (À renseigner en dernière page) ⓘ
 Non ⓘ

M. Mme* Nom* Prénom*
Rue* n°* boîte
Code postal* Localité* Pays
Téléphone pour l'administration*
Téléphone pour l'enquête publique (si différent du précédent)
Courriel

Personne morale de droit privé ⓘ Personne morale de droit public ⓘ

Dénomination ou raison sociale* Ville de DURBUY

Forme juridique

Adresse du siège social

Rue* Basse Cour n°* 13 boîte

Code postal* 6940 Localité* DURBUY Pays BELGIQUE

Téléphone* 086/219.811

Site web <https://www.durbuy.be>

Courriel accueil@durbuy.be

Personne habilitée à représenter la personne morale

M. Mme* Nom* BONTEMPS Prénom* Philippe

Fonction* Bourgmestre

Personne pouvant être contactée par l'Administration

M. Mme* Nom* Thomas Prénom* Michèle.....
Rue* Basse Cour n°* 13..... boîte
Code postal* 6940..... Localité* Durbuy..... Pays
Téléphone* 086/219.820
Courriel michele.thomas@durbuy.be
Fonction* agent administratif.....

1.2 Localisation

1.2.1 Coordonnées de l'établissement visé par la demande de permis

Nom usuel de l'établissement* Zarbois - 1006/04B
Rue (ou lieu-dit)* Chemin de Durbuy à Longueville n°* / boîte
Code postal* 6941 Localité* Tohogne (DURBUY)

Joignez à votre demande :

- Un **plan de situation*** de l'établissement sur une carte à l'échelle adaptée en document attaché n° 2.
- Un plan cadastral* reprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de :
 - ♦ 50 mètres mesurés à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci n'est pas soumis à une étude d'incidences sur l'environnement.
 - ♦ 200 mètres mesurés à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci est soumis à une étude d'incidences sur l'environnementen document attaché n° 3.

1.2.2 Liste des parcelles

Identification de la parcelle sur le plan cadastral*	Commune*	Division*	Section*	Radical	Bis/Ter	Exposant	Puissance	Partie	Droit réel	Statut ¹ de la parcelle par rapport au précédent permis*
P 1	DURBUY	10	C	1006	04	B		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nouveau
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹ Statut possible : nouveau, inchangé, modifié, supprimé, en attente (fait l'objet d'une autre demande).

1.2.3 Étude du milieu

L'établissement visé par le projet est-il situé* :

- Dans une zone Natura 2000 ou à proximité ⓘ : présence d'une zone Natura 2000 longeant la limite Nord-Ouest de la parcelle.
- COUCHE INDISPONIBLE Dans le périmètre d'un Parc naturel ⓘ
- Dans une zone SEVESO ⓘ
- Dans une zone de prévention de captage ⓘ
- Dans une zone d'aléa d'inondation, en zone inondable ou de risque d'inondation ⓘ
- COUCHE INDISPONIBLE Dans une zone de contraintes géotechniques liées à un aléa (menace) de mouvement de terrain d'origine naturelle ⓘ Faible Modérée Majeure
- COUCHE INDISPONIBLE Dans une zone de contraintes géotechniques liées à un aléa (menace) de mouvement de terrain lié à une activité humaine ⓘ Faible Modérée Majeure
- Dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde ⓘ
- Dans une zone d'épuration autonome du plan d'assainissement (PASH) ⓘ
- Dans une zone d'épuration collective du plan d'assainissement (PASH) ⓘ
- Dans une zone d'épuration transitoire du plan d'assainissement (PASH) ⓘ
- Dans une zone à risque d'érosion hydrique diffuse ⓘ
- Sur un terrain répertorié dans la banque de données de l'état des sols wallons (BDES) ⓘ
- Dans une zone à forte densité de population (> 1000 habitants dans un rayon de 500 m)

Dans quelles zones d'affectation au plan de secteur votre établissement est-il implanté ?*
Zone agricole.

Vous pouvez visualiser ces différentes zones via l'outil cartographique à l'adresse :
<http://geoapps.wallonie.be/CigaleInter/#CTX=PE>

1.3 Présentation du projet

1.3.1 Objet de la demande du projet*

Le stockage des terres excavées est une question récurrente. Le demandeur est en recherche d'un site pour stocker les terres de ces différents travaux.

Le projet consiste à remblayer une zone (voir plans) :

- réservée exclusivement aux services communaux, le site serait sécurisé avec une barrière,
- remblais permettant de stocker les terres des différents travaux réalisés par la Commune, qui éviterai de réaliser des transports de terre relativement long (émissions de CO₂, consommation carburant,) pour mise en décharge.

Pour réaliser ce remblai, 30800m³ de terres seront nécessaires (hors foisonnement). Les remblais seront composés uniquement de terres inertes provenant de travaux communaux.

Le remblai sera compacté au fur et à mesure, et par couche horizontales successives afin d'éviter tout glissement de terrain. La couche de terre arable sera décapée et stockée sur le site, pour être remise à la fin des travaux. Le site sera réensemencé en pâture, pour entre autres éviter les problèmes d'érosion.

1.3.2 Type de projet

Votre demande* :

- Concerne la mise en activité d'un nouvel établissement ou un établissement n'ayant pas encore eu de permis
- Est relative à un établissement existant, et concerne :
 - Le maintien en activité de l'établissement avec ou sans extension d'activités, le permis arrivant à échéance ⓘ
 - Le maintien en activité de l'établissement avec ou sans extension d'activités que vous demandez anticipativement pour la raison suivante :
.....
.....
.....
.....
- Une extension ou une transformation d'activités de l'établissement (permis demandé uniquement pour cette partie) ⓘ
- Une modification législative de la liste des activités et installations classées ⓘ

Connaissez-vous le numéro public de l'établissement pour lequel vous introduisez une demande (numéro géré par l'administration régionale) ?

- Oui, indiquez les références :
Numéro d'établissement Auprès de la direction de
- Non

Votre projet est-il temporaire ou d'essai ?*

- Oui, précisez :
 - Temporaire ⓘ
 - D'essai ⓘ
- Non

Votre projet est-il mobile ? ⓘ*

- Oui
- Non

Vous souhaitez obtenir un permis pour une :*

- Durée légale ⓘ

1.3.5 Schéma de procédé

Un schéma de procédé est un diagramme utilisé pour décrire les flux de matière.

Votre projet met-il en œuvre un procédé ?* ⓘ

Oui, décrivez-le et joignez à votre dossier un schéma de procédé (flowsheet) en document attaché n° ..

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NON

1.3.6 Phasage du projet

Votre projet comporte-t-il un phasage ?*

Oui, joignez à votre dossier le phasage en document attaché n°

NON

1.4 Présentation de l'établissement

1.4.1 Description de l'établissement

Décrivez l'activité principale de votre établissement et/ou le cadre dans lequel s'inscrit le projet (Si précision supplémentaire par rapport l'objet de la demande) ⓘ

Le stockage des terres excavées est une question récurrente. Le demandeur est en recherche d'un site pour stocker les terres de ces différents travaux.

Le projet consiste à remblayer une zone (voir plans) :

- réservée exclusivement aux services communaux, le site serait sécurisé avec une barrière,
- remblais permettant de stocker les terres des différents travaux réalisés par la Commune, qui éviterai de réaliser des transports de terre relativement long (émissions de CO₂, consommation carburant,) pour mise en décharge.

Pour réaliser ce remblai, 30800m³ de terres seront nécessaires (hors foisonnement). Les remblais seront composés uniquement de terres inertes provenant de travaux communaux.

Le remblai sera compacté au fur et à mesure, et par couche horizontales successives afin d'éviter tout glissement de terrain. La couche de terre arable sera décapée et stockée sur le site, pour être remise à la fin des travaux. Le site sera réensemencé en pâture, pour entre autres éviter les problèmes d'érosion.

Nombre d'équivalents temps plein ⓘ présents au sein de l'établissement par an :

Personnel administratif Personnel de production

1.4.2 Directives européennes

L'établissement est-il concerné par la directive établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) ?* ⓘ

- Oui, remplissez l'annexe 1/9 - Formulaire relatif aux installations et activités émettant des gaz à effet de serre
- Non

L'établissement est-il concerné par la directive SEVESO (gestion des risques industriels liés à la manipulation, fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses) ?*

- Oui, quel est le seuil SEVESO ?*
- Bas, remplissez la Notice d'identification des dangers
 - Haut, remplissez l'Étude de sûreté
- Non

L'établissement est-il concerné par la directive relative aux émissions industrielles IED (Industrial Emission Directive) / IPPC (Integrated Prevention and Pollution Control) ?*

- Oui, votre projet fait-il intervenir une ou plusieurs activités IED/IPPC et/ou plusieurs activités techniquement et géographiquement liée(s) à celle(s)-ci ?*
- Oui, remplissez l'annexe 1/5 - Formulaire relatif aux établissements visés par la directive relative aux émissions industrielles (IED/IPPC)
 - Non
- Non

1.4.3 Permis et autorisations

Remplissez le tableau pour tous les documents officiels existants, dont vous disposez, liés à l'établissement④.

Type de l'acte*	Date* (dd/mm/yyyy)	Autorité	Référence de l'acte	Échéance (dd/mm/yyyy)	Document à joindre*
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°

1.4.4 Plan descriptif

Le **plan descriptif** de l'établissement (existant et/ou projeté) comprend ① :

- Les parcelles avec une numérotation de P1 à P_N sur une carte comprenant le parcellaire cadastral où « N » représente le nombre des parcelles concernées par l'implantation de l'établissement ;
- Les bâtiments avec une numérotation de B1 à B_N où « N » représente le nombre de bâtiments concernés par l'établissement, l'emplacement des locaux, des ateliers ;
- Les installations avec une numérotation de I1 à I_N où « N » représente le nombre d'installations, en ce compris des appareils, des cheminées, des prises d'eau souterraine, des circuits d'évacuation, des réservoirs souterrains (pour les forages et prises d'eau, si le plan n'est pas géoréférencé, vous devez indiquer les coordonnées Lambert ou GPS de chaque installation) ;
- Les dépôts de substances ou de mélanges (matières premières et auxiliaires...) avec une numérotation de DS1 à DS_N où « N » représente le nombre de dépôts ;
- Les dépôts de déchets avec une numérotation de DD1 à DD_N où « N » représente le nombre de dépôts ;
- Chaque déversement² composant les rejets d'eaux usées. Chaque déversement est numéroté de (DEV1 à DEV_N) où « N » représente le nombre de déversements ;
- Chaque rejet³ d'eaux usées dans son récepteur respectif. La localisation est indiquée par une flèche qui pointe l'endroit d'introduction dans le milieu récepteur et l'emplacement du dispositif de contrôle sur le rejet. Chaque rejet est numéroté de RE1 à RE_N où « N » représente le nombre de rejets ;
- Les rejets atmosphériques canalisés avec une numérotation de RA1 à RA_N où « N » représente le nombre de rejets atmosphériques canalisés. La localisation est indiquée d'une croix à l'endroit du centre de l'évacuation.

Joignez ce ou ces plans en document(s) attaché(s) n°* 4.

² Par déversement, on entend un point intermédiaire (chambre de visite) qui est utilisé pour contrôler la qualité de l'eau avant un éventuel mélange.

³ Par rejet d'eaux usées, on entend l'endroit d'où les eaux usées de l'établissement sont évacuées à l'extérieur de celui-ci (dans un récepteur de type : égouts publics, eaux de surface, voies artificielles d'écoulement). Un rejet d'eaux usées peut donc être composé de plusieurs déversements.

1.4.6 Liste des Installations et Activités [IN]

Doivent **impérativement** figurer dans ce tableau toutes les installations et activités (y compris les installations de regroupement, de tri et de prétraitement). ①

Installations IN				Énergie		Emplacement		Statut de l'installation par rapport au permis précédent* ①
Identification de l'installation sur le plan descriptif*	Description ou dénomination usuelle de l'installation* <i>Si il s agit d un groupe ou ensemble d installations, précisez-le au début de la dénomination et utilisez le même intitulé pour les installations appartenant à un même ensemble</i>	Capacité nominale (Spécifiez les unités)	Capacité demandée* (si différente de la capacité nominale) (Spécifiez les unités)	Produite (P)	Utilisée (U)	Dans BN	Sur PN (si pas de BN)	
I 1	Action de remblayage	30.800m³				B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	

1.4.7 Liste générale des dépôts

1.4.7.1 Dépôts Substances ou mélanges [DSN] (pas les déchets)

Doivent **impérativement** figurer dans ce tableau tous les dépôts qu'il s'agisse de substance dangereuse ou non.

Sont considérés comme dangereux les substances ou mélanges dont les emballages ou les fiches de données de sécurité (FDS) présentent au moins un des pictogrammes suivants :



Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Nom usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site en m3, kg, t, L	Fréquence de rotation	Dangereux (Notez le CAS ET joignez la fiche sécurité en document attaché)	Mode de stockage (Décrivez ou joignez une pièce jointe ou un plan en document attaché)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent* ①
						Dans B _N	Sur P _N , (si pas de B _N)	
DS				<input type="checkbox"/> CAS n°		B	P	
DS				<input type="checkbox"/> CAS n°		B	P	
DS				<input type="checkbox"/> CAS n°		B	P	
DS				<input type="checkbox"/> CAS n°		B	P	
DS				<input type="checkbox"/> CAS n°		B	P	
DS				<input type="checkbox"/> CAS n°		B	P	
DS				<input type="checkbox"/> CAS n°		B	P	
DS				<input type="checkbox"/> CAS n°		B	P	

1.4.7.2 Dépôts de Déchets [DD_N]

Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Nom usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site (m ³ , kg, t, l)	Flux annuel en m ³ , kg, t, l (exprimé par an)	État physique	Mode de stockage (Décrivez ou joignez un document attaché ou un plan)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent ⓘ
						Dans BN	Sur P _N , (Si pas de B _N)	
I 1	Remblais	30.800m³				B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	
I						B	P	

Décrivez les mesures de prévention, valorisation ou élimination des déchets ou joignez cette description en document attaché n° *

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1.5 Urbanisme

1.5.1 Permis d'environnement ou permis unique (environnement + urbanisme) ?

Des actes et travaux soumis à permis d'urbanisme sont-ils nécessaires à la réalisation du projet ?* ①

Oui

Le projet concerne-t-il un bien classé, un bien inscrit sur une liste de sauvegarde, un bien situé sur une zone de protection et/ou un bien situé sur un site archéologique ?* ①

Oui, alors une demande de permis d'urbanisme doit être introduite de manière séparée

Non, alors les pièces et renseignements requis par la législation urbanistique doivent être joints en documents attaché au présent formulaire excepté la Notice d'évaluation des incidences. Cependant, **il y a lieu de compléter la suite du présent cadre.**

Non, vous êtes dispensé de remplir les questions suivantes de ce cadre 1.5 Urbanisme

1.5.2 Voirie

Une création, suppression ou modification de la voirie communale ① est-elle nécessaire à la réalisation du projet ?*

Oui, remplissez le tableau ci-dessous

Non

Voirie communale*	Nature des modifications*	Justification*

1.5.3 Description du site avant la mise en œuvre du projet

Quelle est la pente naturelle du terrain ?*

inférieure à 6%

entre 6 et 15%

supérieure à 15%

Quelle est l'occupation du sol (terres de culture, prairies, friche agricole, forêt, pelouse, bâtiment, surface imperméabilisée, friche industrielle) ?*

Pâture.

Quelles sont les conséquences du projet sur les équipements des voiries existants ?* ①

Aucunes.

1.5.4 Phase du chantier

Le projet entraîne-t-il ?

Des travaux de démolition ?*

Oui, quelle est la nature de ceux-ci ?

Non

Une modification sensible du relief du sol (remblais, déblais) ?* ⓘ

Oui, remblais, voir plans et profils.

Non

Un déboisement ou un abattage ?* ⓘ

Oui, précisez l'objet de celui-ci :

Non

2 DEUXIÈME PARTIE : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 Introduction

Y a-t-il une étude d'incidences sur l'environnement ?* ⓘ

Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°*

Y a-t-il des recommandations avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord ?*

Oui, listez-les et expliquez pourquoi pour chacune d'entre-elles ou joignez-les à votre dossier en document attaché n°....

.....
.....
.....

Non

Non

2.2 Effets sonores

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sonores

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

En l'absence d'étude d'incidences, disposez-vous d'une étude acoustique ?* ⓘ

- Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°
- Non, remplissez le tableau ci-dessous pour chaque source de bruit de votre établissement ⓘ

Description de la source de bruit et/ou du bruit généré

Camions + déchargement + machines pour remblayer.....

Installation/activité générant le bruit (reprendre l'identifiant utilisé dans le tableau du chapitre 1.4.6)

Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit

Durée, si fonctionnement discontinu (en h/j, j/an, etc.)

Semaine

Week-ends et jours fériés

deh à h

de h à h

.....

Description des moyens d'atténuation du bruit (précisez si existants ou futurs)

(exemples : Double-vitrage, sas d'entrée, isolation acoustique, silencieux, murs antibruit, etc.)

Pas d'impact sur les habitations

.....

.....

Joignez à votre dossier la fiche technique mentionnant la puissance acoustique de la source de bruit en document attaché n°

Y a-t-il un système de surveillance de vos émissions sonores dans l'environnement ?*

- Oui, joignez à votre dossier le descriptif en document attaché n°
- Non

2.3 Effets sur les eaux

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur les eaux :

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, remplissez uniquement les tableaux concernant les rejets (cadre 2.3.3) ainsi que concernant les déversements (cadre 2.3.4.1) et passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

2.3.1 Usage de l'eau

Utilisez-vous de l'eau pour vos activités ?*

Oui

a) Type d'eaux entrantes

Type d'eaux entrantes*	Volume d'eau utilisé (précisez l'unité : m ³ /j ou m ³ /an)
<input type="checkbox"/> Eau de distribution	
<input type="checkbox"/> Prise d'eau de surface ⓘ	
<input type="checkbox"/> Prise d'eau souterraine ⓘ	
<input type="checkbox"/> Autre, à préciser	

b) Quels sont les usages de l'eau ?

- Domestique
- Industriel (Production, nettoyage) ⓘ
- Refroidissement ⓘ
- Agricole ⓘ

c) Si vous avez coché un usage industriel, quel est le volume spécifique d'eau nécessaire pour réaliser une unité de produit fini (Précisez l'unité : celle visée dans les conditions intégrales et sectorielles ou, à défaut, par m³/tonne) ?

Identification de l'installation sur le plan descriptif*	Produit fini*	Volume spécifique d'eau*

Non, justifiez* ⓘ

Uniquement travaux de remblais.

2.3.2 Schéma des écoulements des eaux jusqu'à leurs rejets

Joignez à votre dossier le schéma en document attaché n°* La position du talweg est conservée en 2D, mais rehaussée. Voir document attaché n°4.

2.3.3 Énumération des points de rejet d'eaux [RE_N]

Identification du rejet d'eau sur le plan descriptif*	Où part l'eau/nature du récepteur* ⓘ	Statut du rejet par rapport au permis précédent* ⓘ
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	








2.3.4 Eaux usées en ce compris les eaux pluviales

2.3.4.1 Points de déversement d'eau [DEV_N]

Identification du déversement sur le plan descriptif* ①	Identification du rejet sur le plan descriptif*	Installation/activité (I), dépôt (D) ou bâtiment (B) générant le déversement*	Systèmes de surveillance	Résultat d'analyse	Type d'eau	Débit		Superficie collectée en m²	Statut du déversement par rapport au permis précédent* ①
						m³/jour	m³/heure		
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n° <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles ①				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n° <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles ①				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n° <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles ①				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				

Suite du tableau des déversements 

 Début du tableau des déversements

Identification du déversement sur le plan descriptif* 	Identification du rejet sur le plan descriptif*	Installation/activité (I), dépôt (D) ou bâtiment (B) générant le déversement*	Systèmes de surveillance	Résultat d'analyse	Type d'eau	Débit		Superficie collectée en m ²	Statut du déversement par rapport au permis précédent* 
						m ³ /jour	m ³ /heure		
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n°	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles 				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				
DEV	RE			<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux agricoles Précisez				
					<input type="radio"/> Eaux usées industrielles 				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
DEV	RE			<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux agricoles Précisez				
					<input type="radio"/> Eaux usées industrielles 				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n°	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles 				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				
DEV	RE			<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux agricoles Précisez				
					<input type="radio"/> Eaux usées industrielles 				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				

2.3.4.2 Moyens mis en œuvre pour réduire les incidences

Copiez le tableau ci-dessous pour chaque déversement et numérotez les pages . / .

Déversement concerné (sur base de l'identification du tableau 2.3.4.1)* **DEV**

a) Comment sont déversées vos eaux usées industrielles ?

En continu, précisez la durée du déversement h/jour j/semaine j/mois

Par batch⁴, donnez

▪ La fréquence h/jour j/semaine j/mois

▪ Le volume m³/batch

b) Description du traitement des eaux en place ou prévu

.....

2.3.4.3 Réseau d'égouttage public

Le rejet d'eaux usées industrielles se fait-il dans un réseau d'égouttage public ?* ⓘ

Oui

Le Oui réseau d'égouttage public aboutit-il dans une station d'épuration publique ?*

Oui, joignez à votre dossier votre projet de contrat d'assainissement industriel en document attaché n°

Non, joignez à votre dossier l'avis préalable de l'organisme d'assainissement compétent (OAA) en document attaché n°

Non

⁴ Batch : traitement par lots : type de procédé industriel dans lequel le produit fini est obtenu par une série de tâches, plutôt que par une production en continu.

2.3.5 Eaux usées domestiques

2.3.5.1 Un ou des rejets de l'établissement est (sont)-il(s) situé(s) en zone d'assainissement collectif ?* ⓘ

Oui
Sont-ils tous raccordés à l'égout public ?*

Oui

Non, pour chaque rejet non raccordé à l'égout, vous avez besoin d'une dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout et devez joindre les éléments de justification suivants* :

- Description de la voirie riveraine équipée ou destinée à être équipée d'égouts en document attaché n°
- Description des difficultés techniques rencontrées pour raccorder l'établissement à l'égout existant ou prévu (Faites référence à la nature du sol, la longueur de la tranchée de raccordement, l'ampleur des dénivellations) en document attaché n°
- Évaluation des coûts qu'engendrerait le raccordement de l'établissement à l'égout existant ou prévu et justification du caractère excessif de ces coûts en document attaché n°

Non

2.3.5.2 Un ou des rejets de l'établissement est (sont)-il(s) situé(s) dans une autre zone qu'un assainissement collectif ?*

Oui, décrivez le mode de gestion des eaux usées domestiques (fosse septique, système d'épuration individuelle auquel cas, précisez la marque, le modèle et la capacité du système d'épuration individuelle) et de l'évacuation des eaux épurées*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

N° d'agrément du système d'épuration individuelle*

Non

2.4 Effets sur l'air

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur l'air

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, remplissez uniquement le tableau concernant les rejets (cadre 2.4.1.1) et passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

2.4.1 Rejets atmosphériques

Le projet ou l'établissement engendre-t-il des rejets atmosphériques ?* ⓘ

Oui, remplissez les tableaux ci-dessous

Non, justifiez* ⓘ

Uniquement travaux de remblais. Rejet diffus lors du versage.

2.4.1.1 Caractéristiques des rejets canalisés

Identification du rejet atmosphérique sur le plan descriptif*	N° installation (I ..) ou dépôt (D ..)	Hauteur du débouché par rapport au sol (mètres)	Nature des effluents	Résultats d'analyse des effluents* (si oui, joignez les analyses à votre dossier)	Joignez la documentation technique ⁵ en document attaché	Statut du rejet par rapport au permis précédent ⓘ
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non		
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	

2.4.1.2 Caractéristiques des rejets non canalisés (diffus)

Identification de	Nature du rejet* ⓘ	Joignez la documentation
-------------------	--------------------	--------------------------

⁵ Documentation technique des mesures d'épuration des rejets et des systèmes de surveillance

L'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*		des systèmes de surveillance en document attaché*
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°

Y a-t-il des résultats d'analyse de ces rejets ?* ⓘ

Oui, joignez les analyses en document attaché n°*

Non

Le projet engendre-t-il des émissions olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?*

Oui, remplissez les tableaux ci-dessous

Non, justifiez* ⓘ
 Remblais de terres inertes.

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Évacuation*	Nature des émissions ⓘ	Mesures de prévention pour réduire les odeurs
	<input type="radio"/> Verticale <input type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale		
	<input type="radio"/> Verticale <input type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale		
	<input type="radio"/> Verticale <input type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale		
	<input type="radio"/> Verticale <input type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale		
	<input type="radio"/> Verticale <input type="radio"/> Non canalisée		

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Évacuation*	Nature des émissions ⓘ	Mesures de prévention pour réduire les odeurs
	<input type="radio"/> Non verticale		
	<input type="radio"/> Verticale <input type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale		
	<input type="radio"/> Verticale <input type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale		
	<input type="radio"/> Verticale <input type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale		

Disposez-vous d'une étude de dispersions d'odeur ?* ⓘ

Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°*

Non

2.5 Effets sur les sols et les eaux souterraines

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur les sols et eaux souterraines

Même si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, remplissez les cadres 2.5.1 Etat du sol et 2.5.2 Obligations liées au sol.

Si l'étude d'incidences sur l'environnement répond pleinement aux questions du cadre 0 Impact du projet, il n'est pas nécessaire de le remplir.

2.5.1 Etat du sol

Le terrain visé comporte-t-il au moins une pollution connue du sol ou des eaux souterraines ?*

Oui
 Votre demande de permis comprend-elle l'introduction d'un projet d'assainissement ?* ⓘ

Oui, joignez à votre dossier le projet d'assainissement en document attaché n°

Non

Non

2.5.2 Obligations liées au sol

Si votre demande est relative à un établissement existant et concerne ①

a) Le maintien en activité de l'établissement, avec ou sans extension des activités :

Une ou plusieurs installations ou activités autorisées actuellement présentent-elles un risque pour le sol ?*

- Oui : une étude d'orientation, destinée à vérifier la présence éventuelle d'une pollution du sol et le cas échéant de la décrire et d'en estimer l'ampleur, doit être réalisée
- Non

b) Une extension ou une transformation des activités de l'établissement (permis demandé uniquement pour cette partie) :

Une ou plusieurs installations ou activités autorisées actuellement présentent-elles un risque pour le sol ?*

- Oui, une ou plusieurs de ces installations ou activités prennent-elles fin ?*
 - Oui : une étude d'orientation, destinée à vérifier la présence éventuelle d'une pollution du sol et le cas échéant de la décrire et d'en estimer l'ampleur, doit être réalisée
 - Non
- Non

Si une étude d'orientation est exigée, disposez-vous d'une dérogation ou d'une dispense ? ①

- Oui, suite à votre demande, vous avez reçu une décision du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'Assainissement des Sols) accordant cette dérogation ou cette dispense
- Oui, suite à votre demande, vous n'avez pas reçu de décision dans les délais impartis, mais le rapport de l'expert agréé sol conclu à la non-nécessité de réaliser une étude d'orientation
- Non, indiquez le numéro de dossier de l'étude d'orientation (EO) que vous avez envoyée au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'Assainissement des Sols)* n° ..

Votre projet concerne-t-il une installation ou une activité présentant un risque pour le sol ?* ①

- Oui, joignez à votre dossier l'extrait conforme de la Banque de Données de l'Etat des Sols en document attaché n° 5.

Décrivez les éventuels impacts des données de la Banque de Données de l'Etat des Sols BDES- sur le projet visé (par exemple : une pollution du sol mentionnée, la présence d'un Certificat de Contrôle du Sol comprenant des mesures de sécurité, des mesures de suivi ou des restrictions d'usage) et donnez un justificatif des mesures prévues pour en tenir compte dans le cadre du projet visé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Non

--

Impact du projet

Quels sont les impacts significatifs potentiels du projet sur le sol et des eaux souterraines ? ⓘ

L'impact sera minimisé de par le fait d'une remise en l'état du site après le remblai.

Quelles sont les mesures de protection du sol et des eaux souterraines ? ⓘ

Décrivez les mesures existantes

/

Décrivez les mesures prévues

Le site sera ressemé et redeviendra pâture.

2.6 Effets liés à la circulation des véhicules (charroi)

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets liés à la circulation des véhicules (charroi)

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Nature ①	Véhicule		Mouvement	
	Nombre total de mouvements	Type de véhicule ①	Fréquence	Horaire
Véhicules personnels (y compris voitures de société)	10	Voiture ou camionnette	5 fois/semaine	Du lundi au vendredi, de 07h à 18h.
Véhicules visiteurs	10	Voiture ou camionnette	5 fois/semaine	Du lundi au vendredi, de 07h à 18h.
Véhicules de service	10	Voiture ou camionnette	5 fois/semaine	Du lundi au vendredi, de 07h à 18h.
Livraisons - Enlèvements	10	Camions ou tracteur	50 fois/semaine	Du lundi au vendredi, de 07h à 18h.
	Parking	Interne	Externe	
Nombre de places		2		

Décrivez succinctement le charroi du personnel, de la clientèle, des fournisseurs et des transporteurs pour les aspects suivants : Mode d'accès au site, plan de circulation interne et externe, réseau routier environnant, itinéraire local prévu OU joignez cette description en document attaché n° *

Les terres seront amenées par le CHEMIN DE DURBUY A LONGUEVILLE.

A noter qu'un pont à bascule et un conteneur seront prévus à l'entrée du site. L'accès se fera comme repris au document attaché n°4, et un parking sera prévu à l'entrée. Le bulldozer et la pelle hydraulique réaliseront le remblai de PT10 vers PT1 (voir document attaché n°4).

Décrivez les éventuelles nuisances liées à la circulation des véhicules (charroi) et les moyens mis en place pour les réduire ou les supprimer*

Peu de nuisances de par la localisation du projet

2.7 Effets générés par les vibrations

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets par les vibrations

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet occasionne-t-il des vibrations susceptibles d'être ressenties hors de l'établissement ?*

Oui, remplissez le tableau ci-dessous

Non, justifiez ①

Action de remblayage

.....

.....

.....

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Vibrations intermittentes*	Vibrations continues*	Système de surveillance et résultat de mesure (ou performance garantie)	Mesures de prévention pour réduire les vibrations
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

2.8 Effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet est-il susceptible d'affecter un site Natura 2000 ?*

- Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?*
- Non, justifiez* ⓘ

Le site est en bordure d'une zone Natura 2000, toutefois aucun remblai ne sera réalisé sur cette zone.

Le projet est-il susceptible d'affecter une ou plusieurs espèces protégées par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ?* ⓘ

- Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?*
- Non, justifiez* ⓘ

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le projet est-il susceptible d'affecter la biodiversité de manière significative ?*

- Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?*
- Non, justifiez* ⓘ

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.9 Effets supplémentaires

2.9.1 Effets cumulatifs

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets cumulatifs

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Y a-t-il, à proximité de votre projet, d'autres établissements ou d'autres projets autorisés générant des effets indirects, synergiques ou cumulatifs aux vôtres ?* ⓘ

Oui, précisez

Non, justifiez ⓘ

Pas d'autres établissements autour du site

2.9.2 Impact sur des territoires voisins

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux impacts sur des territoires voisins.....

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Votre projet est-il susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement d'une autre Région, d'un autre État membre de l'Union Européenne ou d'un État faisant partie de la Convention d'Espoo ?* ⓘ

Oui, identifiez les États et régions concernés et quelles sont les incidences

Non, justifiez ⓘ

De par la localisation du projet.

2.9.3 Autres effets

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux autres effets.....

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet génère-t-il d'autres effets significatifs sur l'environnement que ceux mentionnés précédemment (tels que notamment le patrimoine culturel, les biens matériels, le paysage, la santé humaine, les terres, le sous-sol, l'énergie et le climat)?

Oui, identifiez ces effets

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Disposez-vous d'un système de surveillance pour ces autres effets sur l'environnement ?

Oui, joignez une description des systèmes de surveillance pour chaque type d'effet en document(s) attaché(s) n°

Non

Non

2.9.4 Y-a-t-il des interactions entre les différents effets du projet ?

Oui, identifiez ces interactions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Non

2.10 Mesures palliatives ou protectrices

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux mesures palliatives ou protectrices

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Justifiez les choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures *

Lorsque le remblai sera terminé, le site retrouvera sa destination initiale.

Pour ce faire, les travaux seront réalisés conformément à ce dossier, qui comprend entre autres :

- respect de la zone de remblai, des profils, du volume,
- respect de la nature et de la provenance des terres,
- ressemé le site pour qu'il redevienne pâture.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3 TROISIÈME PARTIE : DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

3.1 Confidentialité

La demande contient-elle des données à caractère confidentiel, liées aux secrets de fabrication et aux brevets ou au risque de sécurité (par exemple les mesures ou risques liés au contre-terrorisme) ?*

- Oui, placez-les dans une enveloppe scellée à l'attention du Fonctionnaire Technique et inscrivez-le également dans la liste des documents à joindre en cochant la case confidentielle
- Non

3.2 Documents à joindre par le demandeur

Les documents déjà renseignés sont obligatoires pour que le dossier soit considéré comme complet au sens des articles 19 et 85 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Si vous remplissez d'autres formulaires (Annexes), et que vous y joignez d'autres documents attachés, complétez également ce tableau pour renseigner ces documents (ex. : plan de puits, étude hydrogéologique, etc.)

n° de document attaché	Type	Objet	Document confidentiel
1	Virement	Copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit de virement du droit de dossier (art. 177 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement).	<input type="checkbox"/>
2	Plan de situation	Situation de l'établissement sur une carte à l'échelle adaptée	<input type="checkbox"/>
3	Plan cadastral (à l'exception de la rubrique 92.61.10)	Le plan comprend les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de a) 50 mètres mesuré à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci n'est pas soumis à étude d'incidences sur l'environnement ; b) 200 mètres mesuré à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci est soumis à étude d'incidences sur l'environnement ;	<input type="checkbox"/>
4	Plan descriptif	Plan descriptif de l'établissement (voir cadre 1.4.4 Plan descriptif)	<input type="checkbox"/>
5	Extrait de la BDES	Extrait de la BDES	<input type="checkbox"/>
6	Plan des profils	Plan des profils	<input type="checkbox"/>
7			<input type="checkbox"/>
8			<input type="checkbox"/>
9			<input type="checkbox"/>
10			<input type="checkbox"/>
11			<input type="checkbox"/>
12			<input type="checkbox"/>
13			<input type="checkbox"/>
14			<input type="checkbox"/>
15			<input type="checkbox"/>
16			<input type="checkbox"/>
17			<input type="checkbox"/>
18			<input type="checkbox"/>
19			<input type="checkbox"/>
20			<input type="checkbox"/>

4 QUATRIÈME PARTIE : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant le responsable du traitement via courriel à l'adresse cpd.dgo3@spw.wallonie.be ou à l'adresse postale suivante :

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Sur demande via [formulaire](http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958) (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](http://www.wallonie.be) (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.



Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement*

A annexer à votre demande

Demandeur(s) de type personne physique⁶

Renseignez le Numéro d'Identification National belge (N° NISS) de la (des) personne(s) physique(s) (citoyens, indépendants) qui demande(nt) le permis d'environnement ou le permis unique :

n° NISS*	Nom*	Prénom*
611129 163 34	BONTEMPS	Philippe

Cette page n'est pas annexée à l'enquête publique

⁶ Les Numéros d'Identification National belge seront utilisés par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et par la/les communes concernées par la demande en vue d'assurer le suivi de votre dossier mais ne seront pas communiqués à d'autres services, ni reprises dans les informations soumises à enquête publique.

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire relatif à la valorisation de terres et matières pierreuses, visées par les rubriques 14.91, 90.28.01 ou 90.28.02

Annexe 1/21 : Formulaire relatif à la valorisation de terres et matières pierreuses, visées par les rubriques 14.91, 90.28.01 ou 90.28.02

Merci de ne pas effectuer de changements dans ce formulaire qui empêcheraient une analyse correcte de la demande : suppression ou modification de questions, de colonnes dans les tableaux, de l organisation des chapitres. De tels changements entraîneraient une incomplétude voire une irrecevabilité du dossier.

Pour compléter :

- Un bouton de choix , il suffit de le cliquer ce qui remplacera le par .
Ce bouton implique qu un seul choix est possible pour une question.
- une case à cocher , il suffit de le cliquer ce qui remplacera le par .
Plusieurs cases peuvent être cochées pour une question.



Remarques :

- La demande de dérogation aux règles générales d'utilisation des terres mentionnée dans la présente annexe est basée sur l'article 15 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres et modifiant diverses dispositions en la matière ;
- Le remblai et l'étude de risque s'entendent au sens du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

1 De quoi est composé votre remblayage ?

au moyen de terres et de matières pierreuses naturelles d'origine exogène dans les zones de dépendance d'extraction¹

La demande contient, outre les renseignements demandés dans le formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique, les informations suivantes en document(s) attaché(s) n° :

- 1° Les codes de valorisation des déchets concernés parmi les codes suivants : 170504; 191302-TD; 020401-VEG2; 010102 et 010409I ;
- 2° Les plans du site de valorisation au format approprié précisant les types d'usage de fait et de droit ainsi que la synthèse avec le type usage le plus restrictif, la localisation des remblais projetés ;
- 3° Les profils topographiques permettant d'appréhender le relief de fait et projeté ;
- 4° Le volume envisagé à remblayer ;
- 5° L'altimétrie de la nappe phréatique au repos ;
- 6° Les flux prévus (charroi et itinéraires) ;
- 7° Les finalités de l'opération.

au moyen de terres et matières pierreuses conformes au type d'usage de la zone, dans toutes les zones du plan de secteur à l'exception de la zone de dépendance d'extraction²

La demande contient, outre les renseignements demandés dans le formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique, les informations suivantes en document(s) attaché(s) **voir ci-après** :

- 1° Les codes de valorisation des déchets concernés parmi les codes suivants : **170504, 191302-TD, 020401-VEG2, 010102 et 010409I**;
- 2° Les affectations au plan de secteur : **ZONE AGRICOLE**.
- 3° ~~Les codes déchets repris à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets;~~
- 4° Les plans du site de valorisation au format approprié précisant les types d'usage de fait et de droit ainsi que la synthèse avec le type usage le plus restrictif et la localisation des remblais projetés : **voir documents attachés 4 et 6**.
- 5° Les profils topographiques permettant d'appréhender le relief de fait et projeté : **voir document attaché 6**.
- 6° Le volume envisagé à remblayer : **30.800m³**.
- 7° L'altimétrie de la nappe phréatique au repos ;
- 8° Les flux prévus (charroi et itinéraires) : **par le chemin de Durbuy à Longueville, voir document attaché 4**.
- 9° Les finalités de l'opération : **voir documents attachés 4 et 6**.

¹ au sens du CoDT, tel que visé à la rubrique 14.91 de l'annexe I de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

² au sens du CoDT, tel que visé à la rubrique 90.28.01 de l'annexe I de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées

1- De quoi est composé votre remblayage ?

au moyen de terres et matières pierreuses en dérogation aux règles générales d'utilisation pour le type d'usage, à l'exception de la zone de dépendance d'extraction³
La demande contient, outre les renseignements demandés dans le formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique, les informations suivantes en document(s) attaché(s)
n°

- 1° les affectations au plan de secteur ;
- 2° les codes de valorisation des déchets concernés parmi les codes suivants : 170504, 191302-TD, 020401-VEG2, 010102 et 010409I ;
- 3° les plans du site de valorisation au format approprié précisant les types d'usage de fait et de droit ainsi que la synthèse avec le type usage le plus restrictif et la localisation des remblais projetés ;
- 4° les profils topographiques permettant d'appréhender le relief de fait et projeté ;
- 5° le volume envisagé à remblayer ;
- 6° l'altimétrie de la nappe phréatique au repos ;
- 7° les flux prévus (charroi et itinéraires) ;
- 8° les finalités de l'opération ;
- 9° une étude de risque par zone concernée par la dérogation.

³ au sens du CoDT, au moyen de remblais, tel que visé à la rubrique 90.28.02 de l'annexe I de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

2 Utilisation des données personnelles

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige..

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant le responsable du traitement via courriel à l'adresse cpd.dgo3@spw.wallonie.be ou à l'adresse postale suivante :

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Sur demande via [formulaire](http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958) (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](http://www.wallonie.be) (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.

Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement.



Annexe 8 à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion et à l'assainissement des sols

Formulaire associé au cadre "Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols" mentionné aux annexes 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 15 de la partie réglementaire du Code du Développement Territorial

FORMULAIRE ASSOCIE AU CADRE "DECRET RELATIF A LA GESTION ET A L'ASSAINISSEMENT DES SOLS" DES FORMULAIRES DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME, UNIQUE OU INTEGRE, ET DE DEMANDE DE CERTIFICAT D URBANISME N°2

Ce formulaire et ses annexes éventuelles doivent accompagner le formulaire de demande de permis ou de certificat d'urbanisme n°2 sollicité auprès des autorités compétentes définies par le Code du Développement Territorial.

Les documents requis sont datés de moins de six mois.

Les termes "Décret sols" de ce formulaire font référence au Décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Une aide au remplissage de ce formulaire est disponible sur le Portail environnement du Service Public de Wallonie -

<https://dps.environnement.wallonie.be/home/formulaires.html>

CADRE I : VERIFICATION DES DONNEES RELATIVES AU BIEN INSCRITES DANS LA B.D.E.S.

I.1 Les parcelles objet de votre demande de permis sont-elles reprises en couleur pêche dans la Banque de Données de l'Etat des Sols (BDES bdes.wallonie.be)¹?

- Oui, veuillez mentionner les parcelles cadastrales concernées, soit en remplissant le tableau ci-dessous soit en joignant un extrait conforme de la BDES pour chaque parcelle concernée (attention, cet extrait conforme est payant et doit dater de moins de trois mois), et passer aux questions suivantes (y compris celles du cadre II de ce document) :

Référence de la parcelle cadastrale concernée par la couleur pêche (Catégorie 1 et/ou 2 telle(s) que définie(s) à l'article 12 §2 et/ou 3 du Décret sols)	Date de consultation de la B.D.E.S. (dans les trois mois précédant la date du dépôt de ce formulaire)

¹ Concernant les parcelles reprises en "bleu" dans la BDES, veuillez prendre connaissance des informations données à ce sujet sur le Portail Environnement du Service Public de Wallonie

■ Non, veuillez examiner les points I.2 et I.3 du cadre I et passer ensuite directement à la déclaration sur l'honneur en fin de ce document.

I.2 Si vous devez apporter des informations complémentaires relatives à l'état de pollution du sol, en lien avec l'objet de la demande de permis, non présentes dans la BDES et non encore transmises à la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement du Service public de Wallonie, veuillez suivre la procédure prévue par l'article 6 du décret sols en déclarant une pollution du sol au fonctionnaire chargé de la surveillance ainsi qu'au collègue communal de la ou des commune(s) concernée(s).

I.3 Si vous souhaitez apporter des rectifications aux données contenues dans la BDES, veuillez introduire une demande de rectification (utilisation du bouton "rectification" prévu à cet effet pour chaque parcelle reprise dans la B.D.E.S.).

CADRE II : DOCUMENTS REQUIS EN VERTU DES OBLIGATIONS DU DECRET SOLS

Attention, ce cadre n'est à remplir qu'en cas de demande de permis pour laquelle au moins une des parcelles concernées par la demande est reprise en couleur "pêche" dans la BDES.

II.1. Votre demande de permis correspond-elle à une des situations suivantes :

Objet de la demande de permis		oui	non
Réalisation d'un réseau de distribution, de production ou d'assainissement d'eau, d'électricité ou de gaz, de télécommunication, de téléinformatique, de télédistribution ou de transport de gaz, d'électricité ou de fluide			
Réalisation de travaux de voiries			
Etablissement temporaire au sens de l'article 1er, 4°, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et dont la durée d'exploitation continue n'excède pas un an			
Projet avec actes et travaux de nature ou d'ampleur limitée et correspondant :			
	- au placement d'une installation fixe non destinée à l'habitation, non ancrée ou incorporée au sol, et dont l'appui au sol assure la stabilité au sens de l'article D.IV.4, alinéa 1er, 1°, du CoDT ;		
	- à la construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage ou au placement d'une installation fixe incorporée au sol ou ancrée au sol au sens de l'article D.IV.4, alinéa 1er, 1°, du CoDT, pour autant que les conditions cumulatives suivantes soient remplies : a) la construction ou l'installation est non destinée à l'habitation ; b) l'emprise au sol est inférieure à quarante mètres carrés ; c) les actes et travaux ne nécessitent pas d'excavation de sol ; d) aucune partie du sol n'est munie d'un		

	revêtement imperméable dû aux travaux entrepris dans le cadre du permis ;		
	- à la modification sensible du relief du sol sur une surface inférieure à quarante mètres carrés et dont la hauteur, en remblai ou en déblai, est de maximum cinquante centimètres par rapport au niveau naturel du terrain ;		
	- au défrichage ou à la modification de la végétation au sens de l'article D.IV.4, alinéa 1er, 13°, du CoDT, sur une surface inférieure à vingt mètres carrés ;		
	- à un boisement au sens de l'article D.I.V.4, alinéa 1er, 10°, lorsque celui-ci est destiné à établir un projet de phytomanagement dont l'objectif n'est pas un assainissement du sol		

Si vous avez répondu oui pour au moins une des situations du tableau ci-dessus, veuillez passer directement à la déclaration sur l'honneur en fin de ce document.

Sinon, veuillez passer aux questions qui suivent.

II.2. Votre demande de permis implique-t-elle soit :

1° la mise en œuvre d'actes et travaux parmi les suivants ? :

Actes et travaux (visés à l'article D.IV.4, alinéa 1 ^{er} , 1°, 4°, 9° et 13° du CoDT)	oui	non
- construction, ou utilisation d'un terrain pour le placement d'une ou plusieurs installations fixes		
- reconstruction		
- modification sensible du relief du sol		
- défrichement ou modification de la végétation d'une zone dont le Gouvernement juge la protection nécessaire		

Si vous avez répondu oui pour au moins une des situations du tableau ci-dessus, veuillez passer aux sous-questions suivantes :

Le terrain visé comporte-t-il au moins une pollution connue du sol ?

Oui

Veillez décrire brièvement les actes et travaux envisagés et joindre un plan localisant clairement la ou les zone(s) de pollution connue du sol et les zones de travaux objet de la demande de permis.

.
.

Les actes et travaux précités impliquent-ils une modification de l'emprise au sol impactant la gestion des sols²?

Oui, veuillez décrire les impacts de ces actes et travaux sur la gestion des sols

.

Non., veuillez justifier l'absence d'impact de ces actes et travaux sur la gestion des sols

.

Non, veuillez passer au point 2°.

Sinon, veuillez passer au point 2°.

2° un changement d'usage vers un type plus contraignant (l'usage I étant le plus contraignant et l'usage V étant le moins contraignant), généré par un changement d'affectation (tel que défini à l'annexe 2 du Décret sols) ou d'usage de fait (tel que défini à l'annexe 3 du Décret sols);

Oui, veuillez indiquer le changement d'usage envisagé :

Usage de droit (annexe 2 Décret sols) ou de fait (annexe 3 Décret sols)	I - Naturel	II - Agricole	III - Résidentiel	IV Récréatif ou commercial	V Industriel
<i>Usage actuel de droit</i>					
<i>Usage actuel de fait</i>					

² c'est-à-dire une modification de la surface au sol ou un/des remaniement(s) du sol du fait d'actes et travaux susceptibles d'empêcher ou de rendre exagérément difficile des investigations, des analyses ou des actes et travaux d'assainissement visant une pollution du sol identifiée au niveau du terrain ou localisée à proximité directe

Usage actuel retenu*					
<i>Usage projeté de droit</i>					
<i>Usage projeté de fait</i>					
Usage projeté retenu*					

* prendre l'usage le plus contraignant des deux

Non

Si vos actes et travaux n'impliquent pas de modification de l'emprise au sol impactant la gestion des sols et que votre projet n'induit pas de changement d'usage vers un type plus contraignant, veuillez passer directement à la déclaration sur l'honneur en fin de ce document.

Sinon, veuillez passer aux questions qui suivent.

II.3. Rentrez-vous dans les cas de dérogation de réaliser une étude d'orientation prévu par l'article 29, §1^{er} du Décret sols?

Oui, veuillez joindre la décision de l'administration accordant la dérogation

Non, veuillez joindre à ce formulaire une étude d'orientation portant sur le périmètre de la demande de permis, réalisée par un expert agréé, tel que requis par le Décret sol, et veuillez spécifier le numéro de dossier qui lui a été attribué par la Direction de l'Assainissement des Sols du Département du Sol et des Déchets de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement : ..

Le soussigné, **Philippe Bontemps**, déclare et certifie sur l'honneur que les informations reprises eu sein du présent formulaire et de ses annexes sont complètes et exactes.

Fait à DURBUY, le

Signature

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion et l'assainissement des sols

Namur le,

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

Willy BORSUS

Le Ministre de l'Environnement,

Carlo DI ANTONIO

L ANNEXE 6 et ses annexes

TABLE DES MATIERES.

ANNEXE 6	2
REPORTAGE PHOTOS	9
NOTICE D EVALUATION PREALABLE DES INCIDENCES SUR L ENVIRONNEMENT	14
LES PIECES ANNEXES.	23
Plan du Contexte Urbanistique et Paysager.	Erreur ! Signet non défini.
Plan de la situation existante et situation projetée.	Erreur ! Signet non défini.
Plan des profils.	Erreur ! Signet non défini.

ANNEXE 6



Demande de permis portant sur la modification sensible du relief du sol au sens de l'article D.IV.4, 9°, du CoDT ou sur l'utilisation d'un terrain pour le dépôt d'un ou plusieurs véhicules usagés, de mitrailles, de matériaux ou de déchets ou pour le placement d'une ou plusieurs installations mobiles au sens de l'article D.IV.4, 15° du CoDT ou sur des actes et travaux d'aménagement au sol aux abords d'une construction autorisée

CADRE RESERVE A LA COMMUNE OU AU FONCTIONNAIRE DELEGUE

Demandeur

.

Objet de la demande

.

..

Référence dossier

.

Cadre 1 Demandeurs

Personne physique

/

Personne morale

Dénomination ou raison sociale : [Ville de DURBUY, ici représentée par Mr Philippe Bontemps, Bourgmestre.](#)

Forme juridique : [Personne morale de droit public - administration communale](#)

Adresse

Rue : [Basse Cour, 13](#)

Code postal : [6940](#) Commune : [Durbuy](#) Pays : [BELGIQUE](#)

Téléphone : [086/219.811](#)

Courriel : accueil@durbuy.be

Personne de contact

Nom : [Thomas](#) Prénom : [Michèle](#)

Qualité : [agent administratif](#)

Téléphone : [086/219.820](#) Fax: /

Courriel : michele.thomas@durbuy.be

Auteur de projet

Nom : [Périlleux](#) Prénom : [Benoît](#)

Dénomination ou raison sociale d'une personne morale : [Bureau d Etudes CART \(TVA BE 0465.661.663\).](#)

Forme juridique : [sprl](#)

Qualité : [Géomètre-Expert](#)

Adresse

Rue : [Route des Carrières, n°2](#)

Code postal : [6960](#) Commune : [Manhay](#) Pays : [Belgique](#)

Téléphone : [0495/873 432](#) Fax: /

Courriel : bureau.cart@skynet.be

Cadre 2 Objet de la demande

Description du projet :

Présenter les actes et travaux projetés, le but poursuivi, le cubage approximatif des terres à déplacer ainsi que l'indication de la nature des terres à enlever et, le cas échéant, la nature et l'origine des terres à amener ;
Le stockage des terres excavées est une question récurrente. Le demandeur est en recherche d'un site pour stocker les terres de ces différents travaux.

Le projet consiste à remblayer une zone (voir plans) :

- réservée exclusivement aux services communaux, le site serait sécurisé avec une barrière,
- remblais permettant de stocker les terres des différents travaux réalisés par la Commune, qui éviterai de réaliser des transports de terre relativement long (émissions de CO2, consommation carburant,) pour mise en décharge.

Pour réaliser ce remblai, 30800m³ de terres seront nécessaires (hors foisonnement). Les remblais seront composés uniquement de terres inertes provenant de travaux communaux.

Le remblai sera compacté au fur et à mesure, et par couche horizontales successives afin d'éviter tout glissement de terrain. La couche de terre arable sera décapée et stockée sur le site, pour être remise à la fin des travaux. Le site sera réensemencé en pâture, pour entre autres éviter les problèmes d'érosion.

Si la mise en œuvre du projet est souhaitée par phases, la description de ce phasage :

Pas de phasage.

Cadre 3 - Coordonnées d'implantation du projet

Rue : Chemin de Durbuy à Longueville

Commune : DURBUY.

Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande

Si le projet concerne plus de cinq parcelles, joindre une vue en plan reprenant l'ensemble des parcelles

	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Parcelle 1	DURBUY	10	C	1006/04B	La Ville de Durbuy
Parcelle 2					
Parcelle 3					
Parcelle 4					
Parcelle 5					

Existence de servitudes et autres droits :

Non

Oui : _____

Cadre 4 - Antécédents de la demande

○ Réunion de projet en date du : _____

○ Certificat d'urbanisme n°1 délivré le _____ à _____.

○ Certificat d'urbanisme n° 2 délivré le _____ à _____.

○ Certificat de patrimoine délivré le _____ à _____.

○ Autres permis relatifs au bien (urbanisme, urbanisation, environnement, unique, implantation commerciale, intégré,) :-

Cadre 5 - Situation juridique du bien

Liste des documents du CoDT qui s'appliquent au bien et précision du zonage

- Schéma de développement territorial si application de l'article D.II.16 du CoDT :
- Plan de secteur : [zone agricole](#).
- Carte d'affectation des sols : .
- Schéma de développement pluricommunal : .
- Schéma de développement communal : [rien à signaler](#).
- Schéma d'orientation local : [rien à signaler](#).
- Guide communal d'urbanisme : [rien à signaler](#).
- Guide régional d'urbanisme : [rien à signaler](#).
- Permis d'urbanisation : [rien à signaler](#). Lot n°: .
- Bien comportant un arbre arbuste - une haie remarquable [rien à signaler](#).
- Bien soumis à la taxation des bénéfices résultant de la planification.
- Site à réaménager, site de réhabilitation paysagère et environnementale, périmètre de remembrement urbain, de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine, zone d'initiative privilégiée : [rien à signaler](#).

Cadre 6 Liste et motivation des dérogations et écarts

Lorsque la demande implique une dérogation au plan de secteur ou aux normes du guide régional d'urbanisme, ou un écart à un schéma, à une carte d'affectation des sols, aux indications d'un guide d'urbanisme ou au permis d'urbanisation, la justification du respect des conditions fixées par les articles D.IV.5 à D.IV.13. du CoDT

Cadre 7 - Code de l'Environnement

La demande comporte (joindre en annexe):

- Une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement
- Une étude d'incidences sur l'environnement

Cadre 8 Décret relatif à la gestion des sols

Vérifier les données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols

Joindre en annexe, les documents requis en application du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols et de ses arrêtés d'application

[Rien à signaler.](#)

Cadre 9 - Décret relatif à la voirie communale : création, modification ou suppression de voirie(s) communale(s)

Non

Oui : ~~description succincte des travaux~~ _____

Joindre en annexe le contenu prévu par l'article 11 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ou l'autorisation définitive en la matière

Cadre 10 - Annexes à fournir

La liste des documents à déposer en quatre exemplaires est la suivante :

- un plan représentant le contexte urbanistique et paysager qui permet de situer le projet dans un rayon de 200 mètres du projet et qui figure :
 - l'orientation ;
 - les voies de desserte avec indication de leur statut juridique et de leur dénomination ;
 - l'implantation, la nature ou l'affectation des constructions existantes dans un rayon de 50 mètres du projet ;
 - l'indication numérotée des prises de vues du reportage photographique ;

- un reportage photographique en couleurs qui permet la prise en compte du contexte urbanistique et paysager dans lequel s'insère le projet et qui contient au minimum :
 - deux prises de vues, l'une à front de voirie, montrant la parcelle et les immeubles la jouxtant, l'autre montrant la ou les parcelles en vis-à-vis de l'autre côté de la voirie ;
 - au moins trois prises de vues afin de visualiser les limites du bien concerné et les constructions voisines ;

- l'occupation de la parcelle, représentée sur un plan, qui figure :
 - les limites de la parcelle concernée ;
 - le cas échéant, l'implantation des constructions existantes sur la parcelle ;
 - les servitudes du fait de l'homme sur le terrain ;
 - l'aménagement maintenu ou projeté du sol de la parcelle concernée, en ce compris les zones de recul, les clôtures de celle-ci, les aires de stationnement pour les véhicules, l'emplacement, la végétation existante qui comprend les arbres à haute tige, les haies à maintenir ou à abattre, ainsi que les arbres remarquables, les plantations ;
 - s'il s'agit d'une modification sensible du relief du sol, l'indication cotée du relief existant de cinq mètres en cinq mètres avec la mention de l'affectation actuelle du terrain, les plantations des propriétés voisines, leur distance vis-à-vis des limites du terrain en cause, ainsi que les coupes indiquant la surface de nivellement du terrain ;

- s il s agit d un dépôt de véhicules usagés, de mitrailles, de matériaux ou de déchets, l implantation du dépôt, la superficie du dépôt et sa hauteur, la nature de matériaux ou déchets à déposer et le type de clôture ou les dispositifs prévus pour masquer le dépôt ainsi que leur emplacement ;
- s il s agit du placement d une ou plusieurs installations mobiles, leur implantation, leur nombre et, le cas échéant, le type de clôture ou les dispositifs prévus pour dissimuler les installations ;
- la situation prévue après réalisation des modifications du relief du sol ou l enlèvement du dépôt ;
- la gestion des abords et la protection des constructions et plantations voisines ;

Les plans sont numérotés et pliés au format standard de 21 sur 29,7 centimètres.

Cadre 11 - Signatures

Je m'engage à solliciter les autorisations ou permis imposés, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.

Signature du demandeur ou du mandataire

Extrait du Code du Développement Territorial

Art. D.IV.33

Dans les vingt jours de la réception de l'envoi ou du récépissé de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme n° 2 :

1° si la demande est complète, le collège communal ou la personne qu'il délègue à cette fin, ou le fonctionnaire délégué envoie un accusé de réception au demandeur. Il en envoie une copie à son auteur de projet;

2° si la demande est incomplète, le collège communal ou la personne qu'il délègue à cette fin, ou le fonctionnaire délégué adresse au demandeur, par envoi, un relevé des pièces manquantes et précise que la procédure recommence à dater de leur réception. Il en envoie une copie à son auteur de projet. Le demandeur dispose d'un délai de 180 jours pour compléter la demande; à défaut, la demande est déclarée irrecevable. Toute demande qualifiée d'incomplète à deux reprises est déclarée irrecevable.

Lorsque le collège communal ou la personne qu'il délègue à cette fin n'a pas envoyé au demandeur l'accusé de réception visé à l'alinéa 1er, 1° ou le relevé des pièces manquantes visé à l'alinéa 1er, 2° dans le délai de vingt jours, la demande est considérée comme recevable et la procédure est poursuivie si le demandeur adresse au fonctionnaire délégué une copie du dossier de demande qu'il a initialement adressé au collège communal, ainsi que la preuve de l'envoi ou du récépissé visé à l'article D.IV.32. Le demandeur en avertit simultanément le collège communal. À défaut d'envoi de son dossier au fonctionnaire délégué dans les trente jours de la réception de l'envoi ou du récépissé de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme n° 2 visés à l'article D.IV.32, la demande est irrecevable. Lorsque, dans le même délai de trente jours, le collège communal n'a pas informé par envoi le fonctionnaire délégué du délai dans lequel la décision du collège communal est envoyée, le fonctionnaire délégué détermine lui-même ce délai sur base du dossier et des consultations obligatoires. Ce délai s'impose au collège communal, qui en est averti par envoi.

Lorsque le fonctionnaire délégué n'a pas envoyé au demandeur l'accusé de réception visé à l'alinéa 1er, 1° ou le relevé des pièces manquantes visé à l'alinéa 1er, 2° dans le délai de vingt jours, la demande est considérée comme

recevable et la procédure est poursuivie.

Art. R.IV.26-1

()

Lorsque la demande de permis couvre des objets distincts qui nécessitent des formulaires différents, ceux-ci sont annexés au dossier et forment une seule demande de permis.

Art. R.IV.26-3

Moyennant accord préalable de l'autorité compétente ou de la personne qu'elle délègue en vertu de l'article D.IV.33 ou du fonctionnaire délégué lorsqu'il est l'autorité chargée de l'instruction des demandes de permis visées aux articles D.II.54, D.IV.25 et D.V.16, le demandeur peut produire les plans à une autre échelle que celles arrêtées.

À titre exceptionnel, l'autorité compétente ou la personne qu'elle délègue en vertu de l'article D.IV.33 ou le fonctionnaire délégué lorsqu'il est l'autorité chargée de l'instruction des demandes de permis visées aux articles D.II.54, D.IV.25 et D.V.16 peut solliciter la production de documents complémentaires si ceux-ci sont indispensables à la compréhension du projet. Ces documents complémentaires sont mentionnés dans le relevé des pièces manquantes visé à l'article D.IV.33, alinéa 1er, 2°.

Le nombre d'exemplaires à fournir est fixé dans les annexes 4 à 11 visées à l'article R.IV.26-1.

Lorsque l'autorité compétente ou la personne qu'elle délègue en vertu de l'article D.IV.33 ou le fonctionnaire délégué lorsqu'il est l'autorité chargée de l'instruction des demandes de permis visées aux articles D.II.54, D.IV.25 et D.V.16 sollicite des exemplaires supplémentaires auprès du demandeur, elle le mentionne dans le relevé des pièces manquantes visé à l'article D.IV.33, alinéa 1er, 2°. Le nombre de ces exemplaires complémentaires ne peut dépasser celui des avis à solliciter. L'autorité compétente ou la personne qu'elle délègue en vertu de l'article D.IV.33 ou le fonctionnaire délégué lorsqu'il est l'autorité chargée de l'instruction des demandes de permis visées aux articles D.II.54, D.IV.25 et D.V.16 peut inviter le demandeur à communiquer l'exemplaire supplémentaire sur support informatique en précisant le format du fichier y relatif.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO

REPORTAGE PHOTOS



P3



P4



P5



P6







NOTICE D EVALUATION PREALABLE DES INCIDENCES SUR L ENVIRONNEMENT.



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 Demandeur

Personne morale

Dénomination ou raison sociale : [Ville de DURBUY, ici représentée par Mr Philippe Bontemps, Bourgmestre.](#)

Forme juridique : [Personne morale de droit public - administration communale](#)

Adresse

Rue : [Basse Cour, 13](#)

Code postal : [6940](#) Commune : [Durbuy](#) Pays : [BELGIQUE](#)

Téléphone : [086/219.811](#)

Courriel : accueil@durbuy.be

Personne de contact

Nom : [Thomas](#) Prénom : [Michèle](#)

Qualité : [agent administratif](#)

Téléphone : [086/219.820](#) Fax: /

Courriel : michele.thomas@durbuy.be

Auteur de projet

Nom : [Périlleux](#) Prénom : [Benoît](#)

Dénomination ou raison sociale d'une personne morale : [Bureau d Etudes CART \(TVA BE 0465.661.663\).](#)

Forme juridique : [sprl](#)

Qualité : [Géomètre-Expert](#)

Adresse

Rue : [Route des Carrières, n°2](#)

Code postal : [6960](#) Commune : [Manhay](#) Pays : [Belgique](#)

Téléphone : [0495/873 432](#) Fax: /

Courriel : bureau.cart@skynet.be

appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) : **Sans objet.**

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc.) :

Le stockage des terres excavées est une question récurrente. Le demandeur est en recherche d un site pour stocker les terres de ces différents travaux.

Le projet consiste à remblayer une zone (voir plans) :

- réservée exclusivement aux services communaux, le site serait sécurisé avec une barrière,

- remblais permettant de stocker les terres des différents travaux réalisés par la Commune, qui éviterai de réaliser des transports de terre relativement long (émissions de CO2, consommation carburant,) pour mise en décharge.

Pour réaliser ce remblai, 30800m³ de terres seront nécessaires (hors foisonnement). Les remblais seront composés uniquement de terres inertes provenant de travaux communaux.

Le remblai sera compacté au fur et à mesure, et par couche horizontales successives afin d éviter tout glissement de terrain. La couche de terre arable sera décapée et stockée sur le site, pour être remise à la fin des travaux. Le site sera réensemencé en pâture, pour entre autres éviter les problèmes d érosion.

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) : **Sans objet.**

Autre caractéristique pertinente : **Sans objet.**

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

A appliquer aux cadres 3 et 4

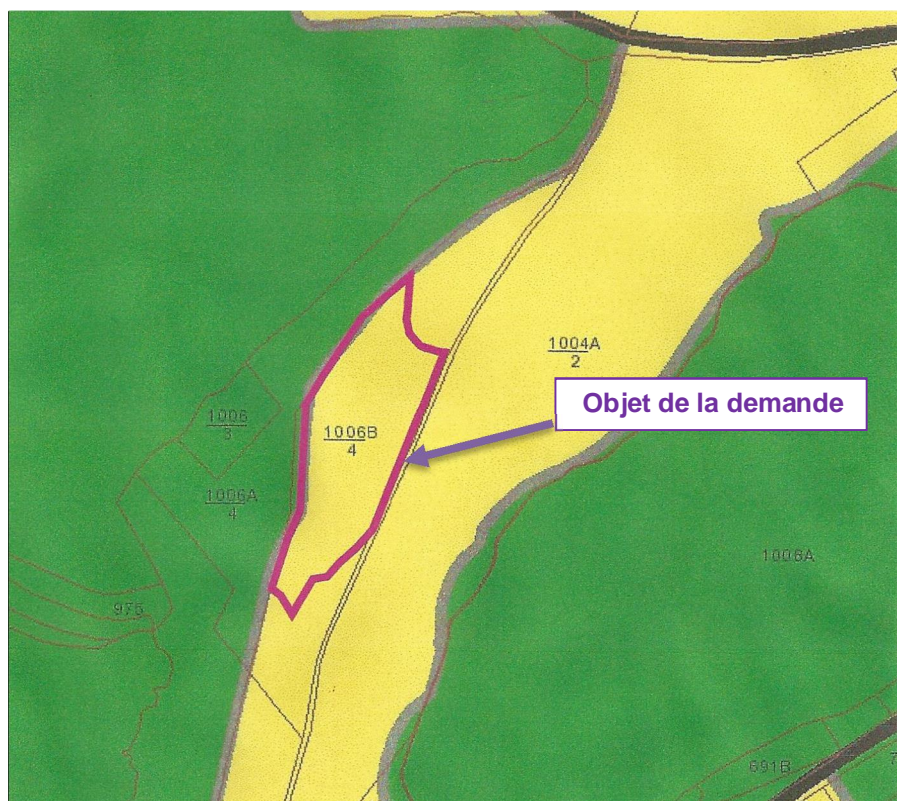
Localisation des projets :

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :
 - 1) zones humides, rives, estuaires;
 - 2) zones côtières et environnement marin;
 - 3) zones de montagnes et de forêts;
 - 4) réserves et parcs naturels;
 - 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
 - 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
 - 7) zones à forte densité de population;
 - 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.



Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL) : rien à signaler.

Le terrain est-il situé :

* dans un permis d'urbanisation non périmé ? ~~OUI~~ NON

* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? ~~OUI~~ NON

* à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? ~~OUI~~ NON

* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 : ~~OUI~~ NON

* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 : OUI ~~NON~~

Autre élément de sensibilité environnementale : sans objet.

¹ Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : ~~inférieure à 6%, entre 6 et 15 %,~~ supérieure à 15 %

Nature du sol : Sols limono-caillouteux à charge schisteuse et à drainage naturel principalement favorable

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : prairie

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : non

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement : écoulement des eaux suivant la pente naturelle du bien et infiltration dans le sol.

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : sans objet.

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site: sans objet.

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières : sans objet.

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) : sans objet.

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? ~~OUI~~ NON

Présence d'un site archéologique? ~~OUI~~ NON

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? ~~OUI~~ NON

Autre élément de sensibilité environnementale sans objet.

A appliquer aux cadres 5 à 8

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

Cadre 5 -Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus ?

- dans l'atmosphère : **NON**.

- indiquez-en :

* la nature

* le débit

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

-dans les eaux de surface : ~~OUI~~ **NON**

-dans les égouts : ~~OUI~~ **NON**

-sur ou dans le sol : ~~OUI~~ **NON**

- indiquez-en :

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...)

.....

* le débit ou la quantité

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ?

- en eau de surface : **NON**

*lieu

* quantité

- en eaux souterraines : **NON**

* dénomination du point de captage.....

* quantité

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé : **sans objet**.

* de quel type :

* de façon permanente ou épisodique.

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits : **par camions ou tracteurs**.

* pour le transport de personnes : [sans objet](#).

* localisation des zones de parking : [sans objet](#).

* localisation des pipelines, s'il y en a : [sans objet](#).

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? ~~OUI~~ **NON**, ce dossier y veillera de par les plans et les impositions.

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? ~~OUI~~ **NON**.

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation.

[Le projet s'intègre au site existant, il ne nuit pas à l'aspect esthétique du lieu.](#)

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc) : [sans objet](#).

11) Risques d'autres nuisances éventuelles : [sans objet](#).

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel : [voir profils en travers, dénivellation maximale 4,75mètres](#).

13) Boisement et/ou déboisement : **NON**.

14) Nombre d'emplacements de parkings : [sans objet](#).

15) Impact sur la nature et la biodiversité : [sans objet](#).

16) Construction ou aménagement de voirie : **Non**.

17) Epuration individuelle : [sans objet](#).

18) impact sur les terres, le sol et le sous-sol : [sans objet](#).

Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

[Le projet s'intègre au site existant, il ne nuit pas à l'aspect esthétique du lieu. La position du talweg sera respectée, afin garder un écoulement cohérent lorsque le projet sera réalisé.](#)

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère : sans objet.
- les rejets dans les eaux : sans objet.
- les odeurs : sans objet.
- le bruit : sans objet.
- la circulation : sans objet.
- l'impact paysager : les plans du permis y veilleront.
- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol : les plans du permis y veilleront.

Cadre 8- Date et signature du demandeur

Le ..

Document complémentaire à la notice des évaluations des incidences sur l'environnement.

Je soussigné,

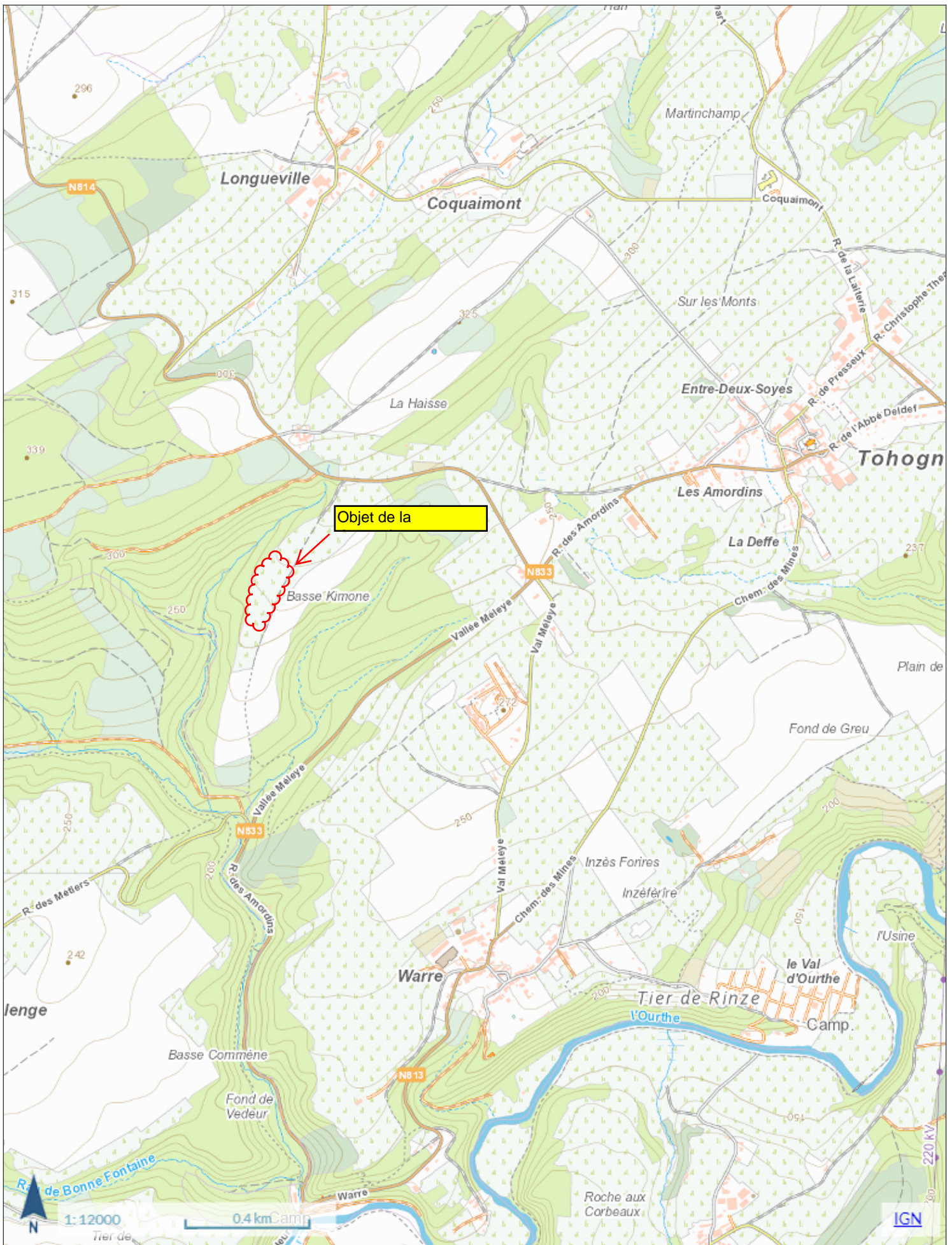
La **VILLE DE DURBUY**, rue Basse Cour n°13 à 6940 Barvaux s/O. Ici représentée par Mr Philippe Bontemps, Bourgmestre, déclare qu'il n'y a pas lieu d'établir, pour la présente demande, d'esquisse des principales solutions de substitutions et un résumé non technique.

Signature

LES DOCUMENTS ATTACHES.

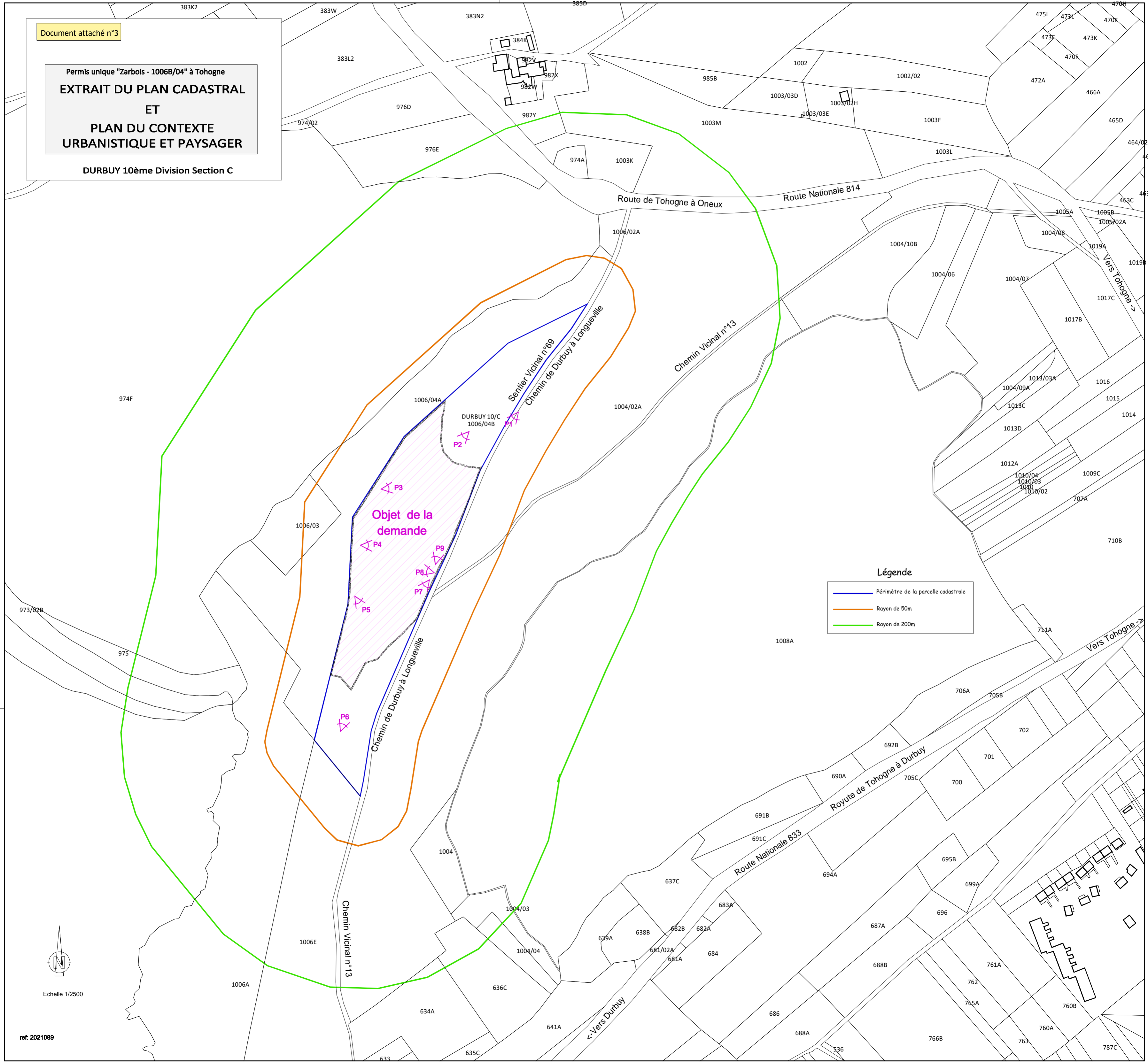
Document attaché n°1

Preuve de paiement.



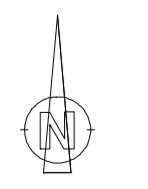
Permis unique "Zarbois - 1006B/04" à Tohogne
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
ET
PLAN DU CONTEXTE
URBANISTIQUE ET PAYSAGER**

DURBUY 10ème Division Section C



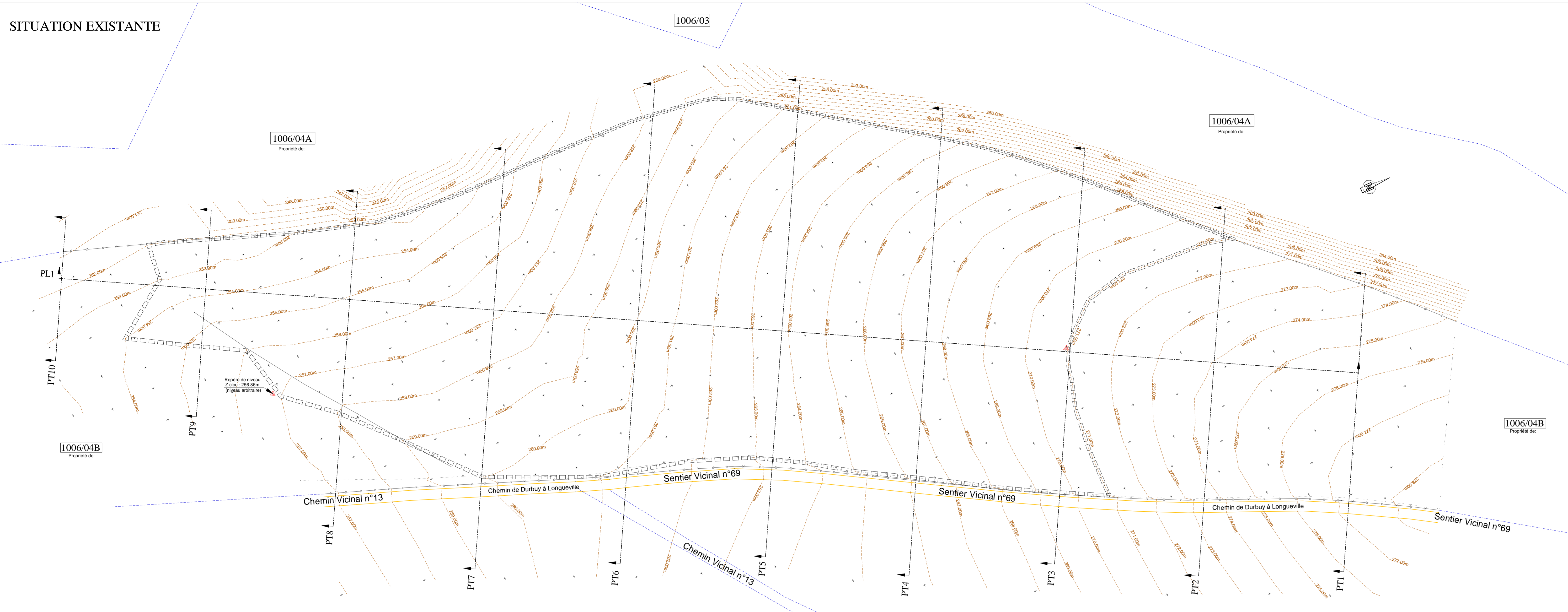
Légende

- Périimètre de la parcelle cadastrale
- Rayon de 50m
- Rayon de 200m

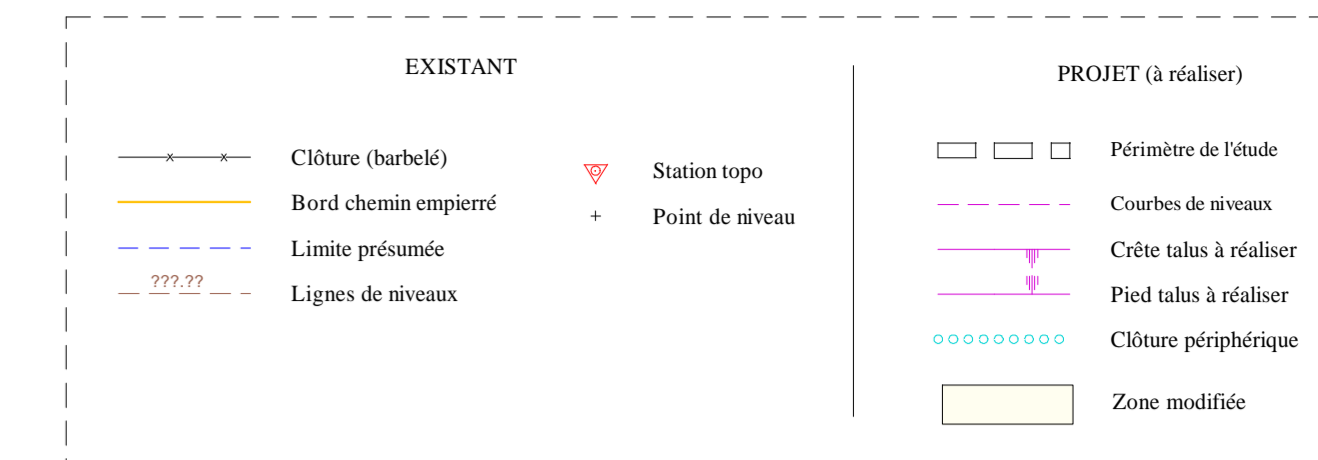


Echelle 1/2500

SITUATION EXISTANTE



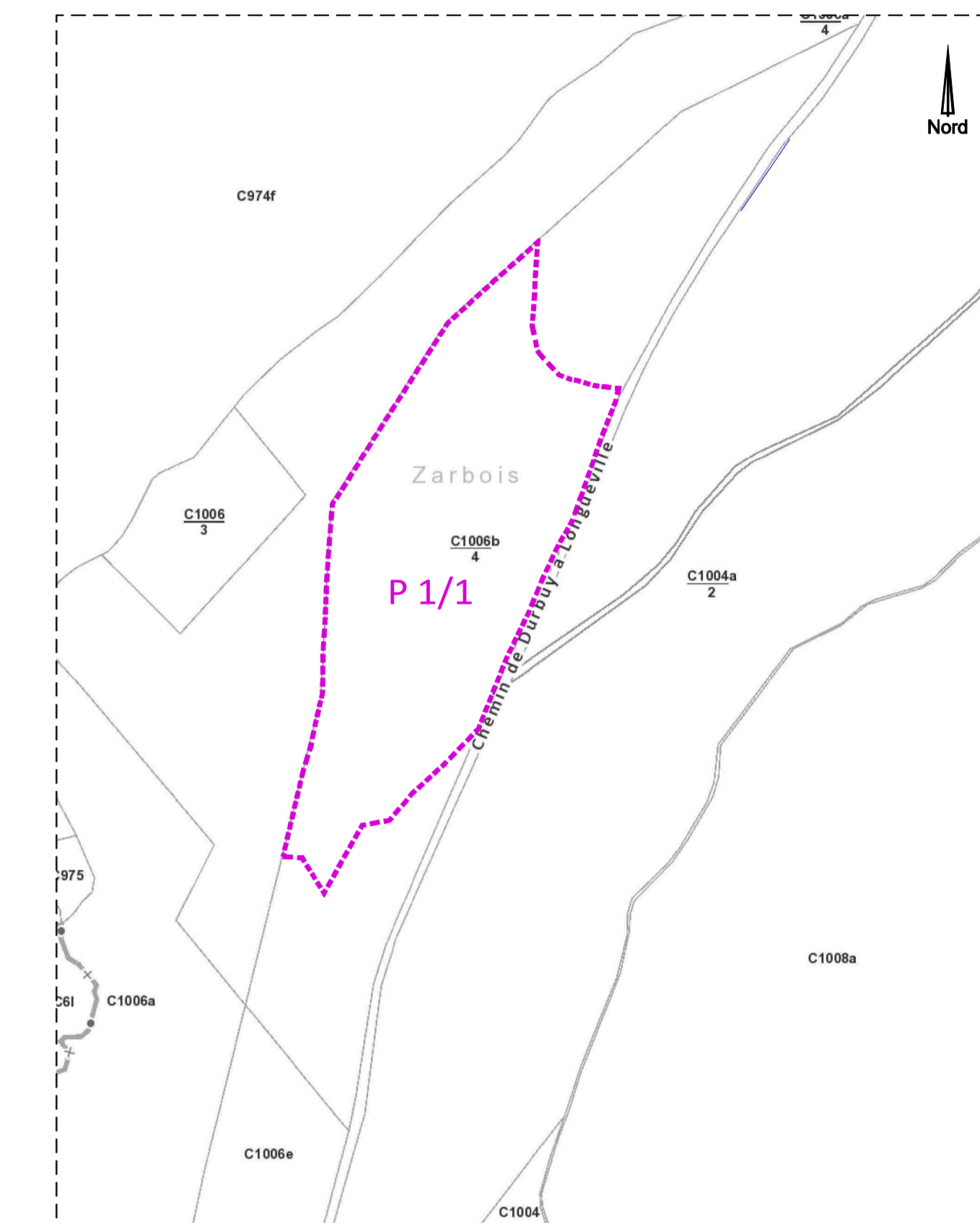
Légende



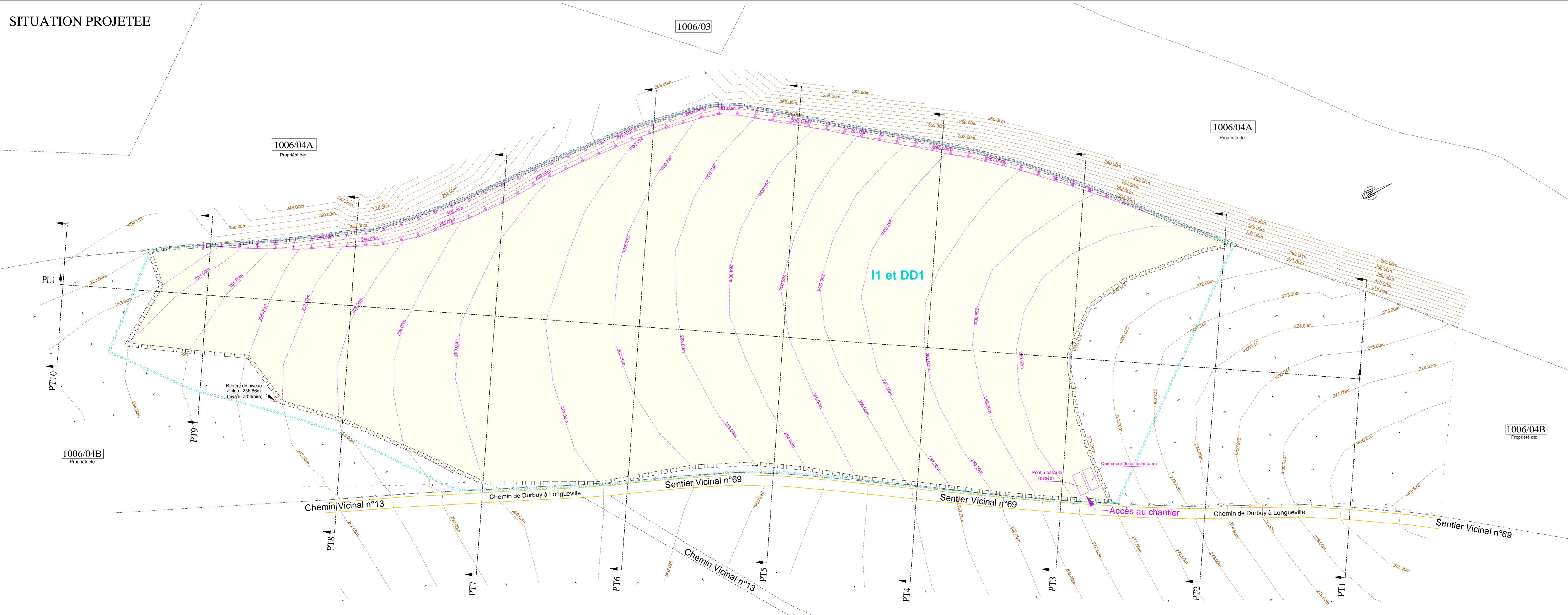
Du schéma d'exploitation

L'accès se fera comme repris sur le plan via le sentier vicinal n°69.
Le remblais seront réalisés en allant de PT10 à PT1.

Extrait du plan cadastral:



SITUATION PROJETEE



* Les données cadastrales de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation cadastrale

Document attaché n°4

PROVINCE DE LUXEMBOURG
COMMUNE DE DURBUY

Propriété de :
la VILLE DE DURBUY rue Basse-Cours n°13 à 6940 Barvaux s/O

Demande de Permis unique
"Zarbois - 1006/04B" à Tohogne.
Bien cadastré ou l'ayant été : Durbuy, 10ème division, section C, n°1006/04B.

PLAN DESCRIPTIF - SCHEMA D'EXPLORATION
Plan de la situation existante et de la situation projetée.

Le plan représente la situation réelle suivant mesurage du périmètre sur place, ce document ne constitue pas un plan de mesurage-bornage.
Pour accord (Les propriétaires):

BUREAU D'ETUDES "C.A.R.T." sprl
BUREAU DE GEOMETRES-EXPERTS
Levé et Dressé par **Benoît PERILLEUX**
Géomètre-expert, assermenté par le Tribunal de première instance de Marche-en-Famenne le 31 août 1990.
Siège social : Route des Carrières n°2 à 6960 HARERE
N° d'identification du Conseil fédéral des géomètres-experts : GED0040367
Benoît PERILLEUX - TEL: 0495 / 87 34 32 086 / 43 43 43
T.V.A. BE465 661 663 Email: bureau.cart@skynet.be

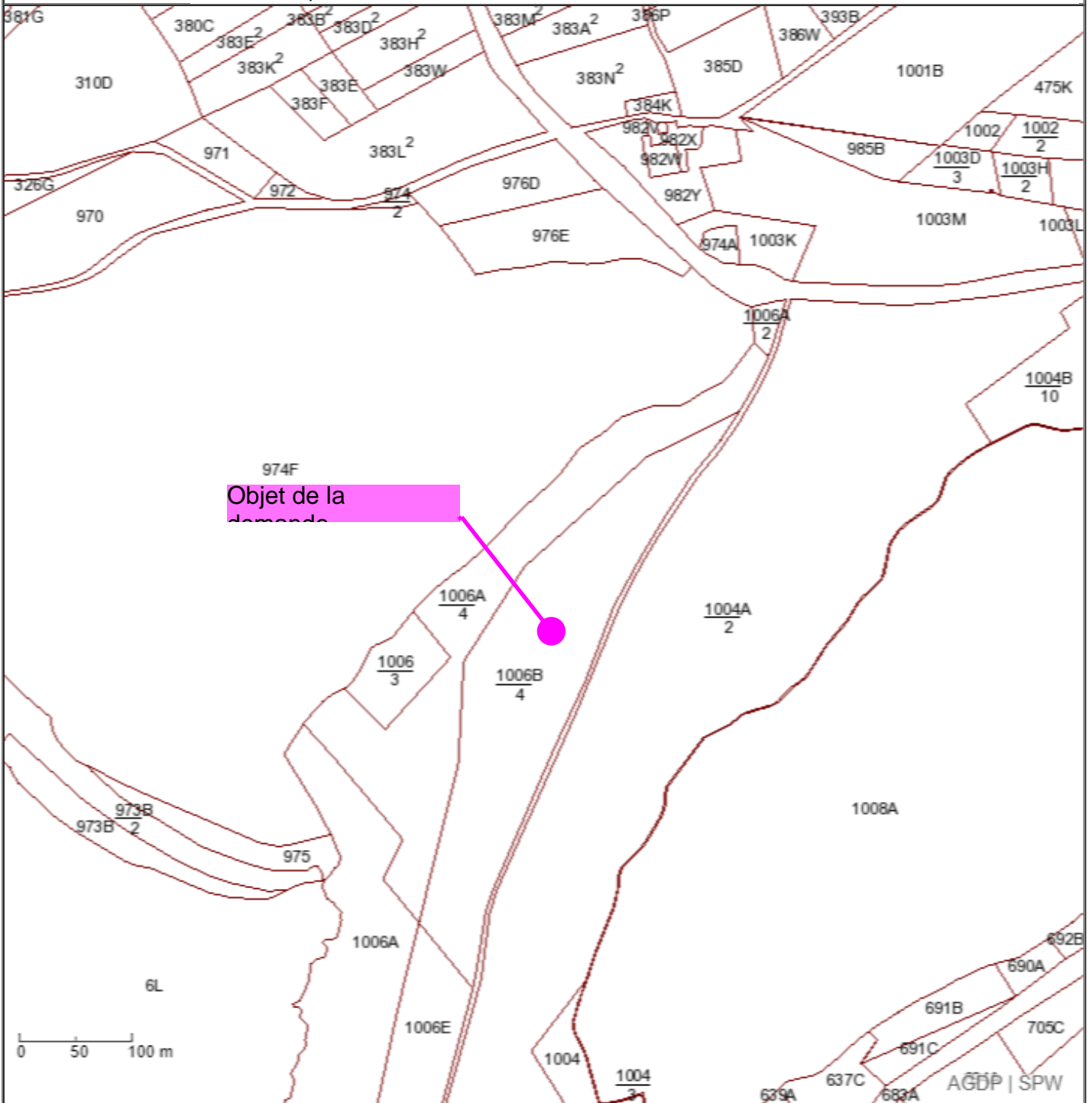
A	LEVE LE:	2021	DRESSE LE:	02-12-2021
B	ECHELLE:	1/500	SURFACE:	
C	DOSSIER:	2021089	PLAN:	N°: 01006
D			IND:	01

REPRODUCTION MEME PARTIELLE, INTERDITE SANS AUTORISATION

Banque de Données de l'Etat des Sols

Document attaché
n°5

PERMIS unique "Zarbois -1006/04B"



Source: S.P.W.

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif - 02/12/2021

